

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

## COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Guillaume VOISIN.

### 1 - Fonctionnement Ecole 2017-2018

Le montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 72 782,66 € pour un effectif de 103 élèves, soit 706,63 € pour un élève.

Le Conseil Municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 706,63 € par élève.

Par ailleurs, la Commune facture 3 177,47 € à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille correspondant à l'occupation des salles communales au cours de l'année 2018 pour les besoins des activités périscolaires.

### 2 - Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2017-2018

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 706,63 € par élève pour l'année scolaire 2017-2018, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 9 186,19 € sur la base de 13 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2017.

### 3 – Bail maison de santé

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec Mme Laurence GIBOUDEAU, orthophoniste au sein de la maison de santé, pour lui attribuer l'intégralité du local qu'elle occupe, suite au décès de sa collègue.

### 4 – Rapport de la CLECT et transferts de compétence

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Bresse Haute Seille s'est réunie en 2018 pour étudier l'attribution de compensation de la commune de Hauteroche pour la quote-part de Mirebel, la fin de l'indexation de l'attribution de compensation pour le périscolaire, la gestion des milieux aquatiques et la gestion des équipements sportifs. A 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT, notamment pour les deux compétences qui le concernent, valide la proposition de la CLECT de réaliser une moyenne des montants imputés au sein des attributions de compensation au titre des quatre derniers exercices pour fixer la participation périscolaire annuelle à 17 528 €, et accepte la mise en place d'une attribution de compensation dérogatoire pour le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques à hauteur de 4 323 € par an en remplacement de la cotisation au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille dont la compétence est transférée à la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

### 5 – Etat des lieux bâtiment 5 et 7 route de Lons

La commission des bâtiments a étudié les trois dossiers parvenus en mairie suite à la consultation passée pour un relevé des lieux du bâtiment acquis par la Commune 5 et 7 route de Lons, afin d'obtenir des plans nécessaires avant toute étude d'aménagement et de réhabilitation. La proposition la moins disante étant celle du cabinet BOUDIER, la commission propose de lui confier cette mission pour un montant de 4571,40 € TTC.

### 6 – Reprise des concessions de cimetière

La Commune a engagé en 2012 une procédure de reprise des tombes en déshérence qui est arrivée à son terme. Le Conseil municipal autorise à présent Monsieur le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions figurant sur la liste affichée au cimetière et dans la vitrine extérieure de la mairie. Cette délibération sera suivie d'un arrêté municipal et les travaux seront programmés au cours de l'année 2019.

### 7 – Investissements 2019

Le Conseil municipal étudie les projets d'investissements pour l'année 2019 et est invité à éventuellement compléter la liste d'ici le vote du budget fin mars.

### 8 – Vidéosurveillance

Suite aux vols dont a été victime le magasin ATAC, et aux renseignements obtenus par la gendarmerie sur la base de systèmes de vidéosurveillance privés installés dans certains commerces du village, un conseiller municipal s'interroge sur l'opportunité d'installer un tel système au carrefour central, et ceci au titre de la commune. Les conseillers municipaux sont amenés à réfléchir sur la question qui sera à nouveau abordée lors d'une prochaine séance.

